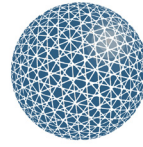




GLOBAL ORGANIZATION OF PARLIAMENTARIANS AGAINST CORRUPTION
ORGANISATION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES CONTRE LA CORRUPTION
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE PARLAMENTARIOS CONTRA LA CORRUPCIÓN
المنظمة العالمية للبرلمانيين ضد الفساد



THE PARLIAMENTARY NETWORK

On The World Bank & International Monetary Fund

Lignes directrices pour renforcer le contrôle à travers la collaboration entre parlementaires et donateurs

SEPTEMBRE 2013

Les Lignes directrices pour renforcer le contrôle à travers la collaboration entre parlementaires et donateurs ont été créées par:

Le Réseau Parlementaire sur la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International est une organisation non-gouvernementale indépendante qui fournit une plateforme accessible aux parlementaires de plus de 140 pays afin de leur permettre de promouvoir davantage de crédibilité et de transparence dans la coopération pour le développement.

L'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption est un réseau international de législateurs et anciens législateurs qui soutiennent des pays du monde entier dans l'amélioration de leur responsabilité gouvernementale, la qualité de leur démocratie, le respect de la bonne gouvernance et le maintien de l'état de droit. GOPAC réunit actuellement 55 chapitres nationaux et 6 chapitres régionaux.

Préambule

Le rôle des parlementaires, en tant que représentants publics, législateurs, et chefs de file en matière de contrôle gouvernemental, est déterminant pour assurer que les fonds de leurs pays/gouvernements soient dépensés selon les intentions et objectifs établis, sans corruption ou autre forme de mauvais usage de fonds publics. Afin d'améliorer le contrôle et d'assurer que les financements des donateurs répondent aux besoins de développement des pays bénéficiaires, l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC), en collaboration avec le Réseau Parlementaire sur la Banque Mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), a établi des Lignes directrices pour renforcer le contrôle à travers la collaboration entre parlementaires et donateurs, lors de la Conférence Annuelle 2013 du Réseau parlementaire.

La conception de ces lignes directrices émerge des préoccupations recueillies lors de la cinquième Conférence mondiale des parlementaires contre la corruption de GOPAC. Les membres de GOPAC ont exprimé leur inquiétude quant aux répercussions négatives subies par certains pays suite au mauvais usage des financements des donateurs, à leur affectation inadaptée aux objectifs prévus, et à des changements de gouvernement provoquant l'annulation de certains projets, accusés de répondre à des fins politiques. Dans certains cas, les citoyens se sont vus contraints de rembourser les prêts sans même en avoir perçu les bénéfices.

Afin de mieux représenter leurs électeurs, les membres de GOPAC ont exprimé leur souhait d'améliorer leurs connaissances des résultats et de l'avancement des projets et des prêts financés par des bailleurs. L'accès aux informations pertinentes et la possibilité de justifier l'utilisation des financements leur permettra, en effet, d'améliorer la transparence et le contrôle parlementaire. Les donateurs internationaux ont établi différentes modalités pour consulter, ou non, les parlementaires. Dans plusieurs pays, les commentaires des parties concernées ont eu des effets positifs sur la planification des programmes et projets, et plusieurs bureaux de pays/missions ont bénéficié de leurs consultations régulières avec des parlementaires. La participation parlementaire, avec les réactions des électeurs, peut également améliorer la mise en place des programmes/projets, et contribuer à adapter et renforcer leur contrôle et leur qualité d'ensemble.

D'autre part, lorsque peu d'efforts sont faits pour inclure les parlementaires dans le processus de planification, la probabilité de réussite des programmes/projets semble être amoindrie, et cela mène parfois à ce que des projets d'importance majeure se voient refuser l'approbation parlementaire.

Lors de la Conférence Mondiale des Parlementaires Contre la Corruption du 2 février 2013 à Manille, Philippines, les membres ont approuvé la résolution suivante, visant à améliorer la collaboration, et qui a servi de base pour l'élaboration des lignes directrices:

Conformément au processus Busan, explorer la possibilité de produire des lignes directrices et de les présenter aux organisations donatrices pour renforcer leur travail dans les pays bénéficiaires à travers l'inclusion des parlementaires, afin que la conception des projets réponde aux besoins de développement des pays concernés, et qu'un contrôle parlementaire adéquat soit exercé sur les programmes et projets financés par des donateurs.

Le Réseau Parlementaire sur la Banque Mondiale et le FMI plaide, depuis sa création en 2000, pour l'utilisation plus efficace des fonds de développement, en particulier concernant le Groupe de la Banque Mondiale et le FMI, les principaux bailleurs de fonds multilatéraux dans le monde. Le Réseau Parlementaire soutient, tout particulièrement, une approche multipartite afin d'adresser les défis liés à la mauvaise gouvernance et améliorer les résultats du développement. Le Réseau attribue une importance particulière au renforcement du rôle de contrôle parlementaire pour accroître la transparence et la responsabilité dans le processus de coopération au développement.

GOPAC, depuis sa création en 2002, s'engage à développer la capacité des parlementaires à demander des comptes à leurs gouvernements à travers une meilleure capacité de contrôle, afin de renforcer l'état de droit et de confier aux parlementaires les moyens de combattre la corruption.

Ces lignes directrices encouragent les parlementaires, les gouvernements, et les Institutions Financières Internationales (IFI) à s'engager dans l'établissement de cadres régulateurs pour la coopération régulière, afin d'assurer une meilleure gouvernance dans l'utilisation des fonds de développement.

Lignes directrices

Collaboration:

1. Les législateurs et les responsables de la BM/le FMI sont encouragés à se réunir et à échanger leurs perspectives sur les projets/programmes et les prêts en question. La BM/le FMI devraient aller au-delà de leurs consultations parlementaires ad-hoc, et, dans la mesure du possible, institutionnaliser cette pratique. Afin d'assurer de meilleurs résultats, toutes les parties sont encouragées à agir de manière proactive pour établir des relations de travail le plus tôt possible dans le processus de planification. Certains mécanismes pourraient être mis en place ou améliorés, notamment les groupes de travail, les communications et/ou les consultations régulières.
2. Les organisations internationales comme la BM et le FMI devraient encourager leurs bureaux de pays/missions à faire des rencontres avec les représentants de différents partis politiques une pratique régulière, pour s'assurer que les facteurs politiques de leurs projets soient pris en considération. Les législateurs devraient initier la communication avec le personnel de ces organisations.
3. Les représentants des IFI et des banques de développement multilatérales (BDM) sont encouragés à inclure des consultations avec les parlementaires dans le cadre des étapes initiales du processus décisionnel de la gestion des projets et des prêts, tout en s'assurant que les parlementaires soient informés des procédures de consultation de manière adéquate.
4. Dans le respect de l'Article V, Section I des Statuts du FMI, les législateurs devraient mettre en œuvre tous leurs efforts pour travailler à travers les agences financières désignées comme principaux contacts du FMI, par exemple la trésorerie, la banque centrale, le fonds de stabilisation ou toute autre agence financière pertinente.
5. Les parlementaires devraient faire pression sur leurs gouvernements pour assurer leur participation dans le processus, et préconiser les changements légaux et régulateurs nécessaires, par exemple, l'accès aux lois d'information, et, selon les possibilités, la création d'une infrastructure de e-gouvernement afin de bloquer l'accès entre la demande et l'offre dans la formation des liens de corruption.
6. Les parlementaires devraient promouvoir davantage d'ouverture et de transparence autour de tous les projets et programmes financés par des IFI, et des accords signés dans le cadre de ces projets. Les parlementaires devraient également s'efforcer d'utiliser pleinement l'information qui se trouve d'ores et déjà accessibles au public.

Cadre Régulateur:

7. Dans le cadre d'un effort visant à institutionnaliser la transparence et la responsabilité, les parlementaires sont encouragés à développer leur compréhension de leurs cadres juridiques internes, et le cas échéant à approuver de nouvelles lois, afin d'assurer que celui-ci leur permette d'accéder à l'information concernant le travail de leurs représentants désignés dans les comités décisionnels des IFI et BDM
8. Si ce n'était pas déjà le cas, les subventions, les crédits et les prêts devraient être intégrés dans le budget du gouvernement, ou bien, les moyens de transparence nécessaires devraient être définis, afin que les législateurs puissent examiner les dépenses de manière adéquate.
9. Les pays bénéficiaires de l'aide internationale devraient inclure les financements qu'ils perçoivent dans les budgets présentés au parlement.
10. Les parlements devraient demander à ce que des rapports de projets annuels soient faits sur les programmes et activités de bailleurs internationaux, à travers leurs organes exécutifs.
11. La direction des IFI et BDM devrait encourager le respect de ces lignes directrices à travers ses organisations respectives.

Capacité:

12. Les législateurs devraient rechercher le soutien d'experts pour accroître leur capacité à comprendre et à améliorer leur rôle de contrôle parlementaire, y compris de supervision budgétaire.
13. Les législateurs devraient mettre en place les mécanismes correcteurs nécessaires pour assurer que les subventions étrangères, les crédits, prêts et autres arrangements avec les IFI dans lesquels leurs gouvernements s'engagent, aient préalablement reçu l'approbation du parlement.
14. Dans les pays où la transparence et l'accès à l'information sont restreints, les législateurs devraient rechercher le soutien d'organisations internationales comme GOPAC, le Réseau Parlementaire, et des institutions donatrices tels que le Groupe de la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, et les banques régionales, pour initier, développer ou améliorer leurs institutions et accroître leur capacité d'ensemble. Les législateurs sont encouragés à former des groupes de travail afin d'améliorer leur compréhension du processus d'engagement avec ces organisations et/ou à participer à leurs réunions régionales.

Pour davantage d'informations sur des organisations précises, les parlementaires sont invités à se rendre sur:

Banque Mondiale: www.worldbank.org/projects

Fonds Monétaire International: <http://www.imf.org/external/np/legislators/index.htm>

Ou contactez nous:

GOPAC: www.gopacnetwork.org ou info@gopacnetwork.org

Réseau Parlementaire sur la Banque Mondiale et le FMI: www.pnowb.org ou secretariat@pnowb.org